COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NIVERNAIS BOURBONNAIS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de membres dont le conseil communautaire est composé : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Luthenay-Uxeloup en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Didier RENARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, Marie-Christine MICHARD, David VERRON, Isabelle CAQUET, Gilles BOUCHARD, Fabrice BARLE, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Pierre BILLARD, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Joël DUBOIS (pouvoir donné à R. VALLOT); Gustave LEDEE (pouvoir donné à A HARQUEVAUX) ; Elodie BERNARD (pouvoir donné à MC MICHARD) ; Adrien AUFEVRE ; (pouvoir donné à G. BOUCHARD), Sylvie BOULET (pouvoir donné à F. BARLE) ; Claude BEGUIGNOT (pouvoir donné à P. TISSERON), Martine LIVROZET (pouvoir donné à D. MENEZ), Dominique MARILLIER (pouvoir donné à P. BILLARD).

Absents excusés : Gilles MENETRIER ; Lucie PILORGE ; Romain RATEAU.

Monsieur DACHER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie la commune de Luthenay-Uxeloup pour le prêt de la salle.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 septembre 2022 est adopté.

RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Président informe l'assemblée que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, établi le 13 septembre dernier a été transmis aux communes membres pour délibération dans les trois mois. La CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées de la compétence action sociale d'intérêt communautaire au 1er janvier 2022 (EPE + Centre social).

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI A L'EPE

➲ **Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation des postes de l'Espace Petite Enfance, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

➲ **Le Président propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires à l'Espace Petite Enfance

ET

La création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet relevant de la catégorie C à l'Espace Petite Enfance à compter du 05 octobre 2022.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 370.

➲ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1

- Vu le tableau des emplois

- Vu l'avis du Comité technique réuni le 16 septembre 2022

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Président
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

ESPACE PETITE ENFANCE					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	C	0	1	TC
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	C	1	0	TNC

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EPE

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de régulariser un article d'investissement sur le budget de l'EPE puisqu'il s'agit d'une mise à disposition de bâtiment et propose d'inscrire les virements de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	**Section**	**Chap**	**Art/fonc°**	**Opéra°**	**Objet**	**Montant**
D	I	21	21735/4213	OPFI	Installations générales (mise à dispo)	30 000.00
					TOTAL	**30 000.00**
CREDITS A REDUIRE						
Sens	**Section**	**Chap**	**Art/fonc°**		**Objet**	**Montant**
D	I	21	2351/01	OPFI	Bâtiments publics	30 000.00
					TOTAL	**30 000.00**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter ces virements de crédit.

LIAISON EUROVELO 6 – VIA ALLIER - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CCLA et la CCNB ont poursuivi leurs échanges pour la création d'une liaison cyclable permettant de relier l'Euvélo6 et la Via Allier. Nathalie BOUDEAU dresse un bilan des travaux engagés et présente les tracés réfléchis (cf diaporama annexé).

Le premier tracé, dit liaison principale, qui concerne la CCLA et la CCNB traverse les communes suivantes : Chevenon, Saint-Parize-le-Châtel, Magny-Cours, Saint-Pierre-le-Moûtier, Livry, Le Veurdre. 1,4 km de chemin est à aménager, sortie Saint Pierre, si l'on souhaite faire emprunter le chemin des Saulaies aux cyclistes pour rejoindre la route des Varennes (direction Alligny), selon préconisations des services du Département de ne pas poursuivre le tracé sur la D978a jusqu'à Marcigny.

Le second tracé, dit liaison secondaire, ne concerne que la CCNB et traverse les communes suivantes : Luthenay-Uxeloup, Azy-le-Vif, Saint-Pierre-le-Moûtier, Livry, Le Veurdre.

Selon estimation du département, le plan de financement de l'opération côté CCNB serait tel que présenté ci-dessous :

PROJET DE LIAISON CYCLABLE EUROVELO 6 – VIA ALLIER				
DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
LIAISON PRINCIPALE *DEPUIS CHEVENON-LIVRY* Aménagement chemin des Saulaies 1,4 km (St Pierre le Moûtier) Jalonnement (30 km) **LIAISON SECONDAIRE** *LUTHENAY-LIVRY* Jalonnement (22 km) **Maîtrise d'œuvre (10 %)**	42 000,00 € 30 000,00 € 22 000,00 € 9 400,00 €	ETAT (DETR 2023) REGION – Connexions entre itinéraires structurants DEPARTEMENT (CCP – 2021-2023 avenant 1) Autofinancement CCNB	21 020,00 € 25 850,00 € 10 340,00 € 36 190,00 €	30 25 10 35
TOTAL	**103 400,00 €**		**103 400,00 €**	**100**

Concernant le portage juridique de l'opération, une convention constitutive d'un groupement de commandes est en cours de rédaction. Chaque EPCI financera les travaux d'aménagement et de sécurisation et jalonnement (travaux et équipement de signalétique directionnelle) sur les voiries de son territoire. Un coordonnateur est à désigner.
Le recours à un maître d'œuvre conjoint a été validé et Nièvre Ingénierie sera sollicitée.
Des conventions seront à réaliser avec le Département et les communes lorsque l'itinéraire empruntera des routes départementales ou des routes communales (hors voirie communautaire). Une prochaine réunion technique avec le Département, la CCLA, la CCNB et Nièvre Ingénierie est programmée le 10 octobre pour avancer sur tous ces points.
La volonté des présidents des EPCI est la réalisation de cet itinéraire en 2023. Si l'on souhaite mobiliser des aides de l'Etat au titre de la DETR 2023, le dossier sera à déposer avant la fin novembre 2022.

Monsieur TISSERON demande pourquoi la départementale 978a à Saint Pierre le Moûtier n'est pas empruntée jusqu'à Marcigny, on est sur une zone à 50 km/h. Le chemin des Saulaies réclame un aménagement coûteux alors que l'on a la possibilité de rester sur la départementale.

Monsieur le Président répond que cette proposition fait suite aux préconisations des services du Département qui craint que si l'on laisse emprunter la départementale jusqu'à Marcigny, les cyclistes poursuivent sur la départementale jusqu'à Livry où la portion est plus dangereuse.

Monsieur MENEZ pense que l'aménagement du chemin des Saulaies n'est pas une bonne option, car ce chemin est souvent gorgé d'eau, malgré le curage fréquent des fossés.

Monsieur BILLARD souligne que ce chemin alimente également des parcelles agricoles. Il est donc régulièrement utilisé par des véhicules agricoles qui risquent de détériorer rapidement les aménagements réalisés.

Monsieur le Président reconnaît que le passage sur la route départementale reste la solution la plus économique et la plus viable techniquement. Ce retour des élus sera communiqué lors de la prochaine réunion technique.

QUESTIONS DIVERSES

RÉSULTAT ENQUÊTE MOBILITÉ

Laura FOURNET présente l'analyse des réponses apportées par les habitants du territoire dans le cadre du questionnaire « Mobilité ».

Sur les 3 350 foyers du territoire de la CCNB, 299 réponses sont recensées (représente environ 9% des foyers). 96% des répondants ont entre 30 ans et plus de 65 ans avec autant d'actifs que de retraités. Le territoire est vieillissant avec des difficultés à se déplacer : les communes et les commerces de proximité sont éloignés les uns des autres. Enfin, les habitants rencontrent des difficultés pour se rendre dans les villes les plus proches (Moulins – Nevers – Decize – Sancoins...) avec les offres actuelles de transport en commun (Trains, bus)

De cette analyse, il en ressort plusieurs points classés par catégories.

Communication

- Manque d'information des trajets en trains et bus SNCF Moulins/Saint-Pierre-le-Moûtier, Nevers/Saint-Pierre-le-Moûtier, Chantenay-Saint-Imbert/Moulins et Chantenay-Saint-Imbert/ Nevers,
- Méconnaissance des applications proposant du covoiturage pour des courts trajets domicile/travail sur le territoire (ex : Blabla lines),
- Les habitants ont peu de connaissance des bus SNCF qui passent sur la commune de Chantenay-Saint-Imbert et où se situent les arrêts.

SNCF (Train, Bus Mobigo)

- Difficulté pour se procurer un titre de transport : Borne libre-service de retrait SNCF régulièrement en panne au Bar/Tabac de Saint-Pierre-le-Moûtier,
- Pas de possibilité d'acheter un billet à la gare de Saint-Pierre-le-Moûtier ou sur une autre commune du territoire,
- Horaires peu adaptés aux actifs utilisant les lignes Moulins/ Saint-Pierre-le-Moûtier, Nevers/ Saint-Pierre-le-Moûtier, Chantenay-Saint-Imbert/Moulins et Chantenay-Saint-Imbert/ Nevers.

Transports en commun (Bus, navette)

- Les bus scolaires ont régulièrement de nombreuses places libres qui pourraient être utilisées par des habitants,
- Aucune navette n'existe sur notre territoire pour se déplacer d'une commune à une autre. Ce serait utile aux habitants et notamment aux personnes âgées.

Covoiturage

- Souhait des habitants d'une mise en relation pour le covoiturage (courts trajets). Les habitants sont peu informés sur l'existant et souhaitent une solution pour le quotidien (marché de St Pierre, commerces locaux, déplacements quotidiens pour le travail …).

Vélo

- Demande d'aide pour l'achat d'un VAE,
- Les habitants veulent des accès plus sécurisés pour se déplacer entre les communes et ailleurs que sur les routes départementales encore trop dangereuses à la circulation en vélo.

Suite à Webinaire suivi, Nathalie BOUDEAU porte à connaissance de la mise à disposition par la Région BFC d'une plateforme dédiée au covoiturage sur *MOBIGO*. La Région a pour objectif que les EPCI « Autorité Organisatrice des Mobilités » s'emparent de ce dispositif gratuit et mutualisé (en lieu et place des outils proposés par des entreprises privées, payants et ne permettant pas une cohésion territoriale) et incitent les habitants/entreprises à utiliser cet outil.

Il est rappelé que sur *MOBIGO* sont recensées toutes les offres de mobilité sur les territoires (Transports en commun notamment). Lors du Webinaire, un élu a déploré la non visibilité sur le site de la possibilité pour les habitants d'emprunter les transports scolaires. La réponse apportée par la Région est que cette non communication est un choix, l'emploi des transports scolaires par d'autres utilisateurs devant rester une exception.
Monsieur RENARD déplore cet état de fait. Dans les villages, le bus scolaire passe avec quelques scolaires et de nombreuses places vides. C'est une aberration.

Monsieur le Président pense que la Région ne fait pas le distinguo entre agglomérations et territoires ruraux. Il appartiendra aux élus de l'EPCI de négocier avec la Région pour que les lignes bougent.

ORGANISATION « TAPAS 1 JOB » – FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRE – CCLA - CCNB

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Fabrique Emploi et Territoire propose l'organisation d'un « Tapas 1 Job » mutualisé CCLA/CCNB sur le territoire de la CCLA. Le principe de l'évènement est de mettre en relation employeurs en difficulté de recrutement avec des demandeurs d'emplois lors d'un moment convivial. Dates proposées : mardi 26/11 ou 06/12.

INAUGURATION EXTENSION EPE

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'inauguration de l'extension des locaux de l'EPE aura lieu le 20 octobre à 18 h. Seront invités :

- Les maires des communes membres
- Les Vice-Présidents de la CCNB
- Les membres de la commission *Enfance Jeunesse*
- Le personnel de l'EPE et de la CCNB.
- Les partenaires (CAF / PMI / C. SOCIAL…)
- Le CAUE (les travaux ayant été réalisés selon les préconisations de M. JOLY)
- Les entreprises ayant effectué les travaux.

Pour autant, tous les élus communautaires sont les bienvenus à ce moment de convivialité.

LE FONDS D'AVANCE DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en lien avec le FNAME, un fonds a été constitué par l'apport en trésorerie de plusieurs partenaires. A ce jour, ces partenaires sont le Département, PROCIVIS Bourgogne Sud – Allier (gestionnaire du fonds), la Fondation Abbé Pierre, le SIEEEN, les Communautés de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, Bazois Loire Morvan, Coeur de Loire, Puisaye Forterre, Sud Nivernais, la FFB Nièvre et la Capeb Nièvre.

L'objectif est de préfinancer- sans frais et sans intérêt- les aides obtenues par les propriétaires les plus modestes pour la réalisation des travaux et leur permettre de réaliser leur projet. Sans ce préfinancement, le propriétaire qui engage des travaux doit disposer, en plus du montant qui reste à sa charge, d'une épargne qui lui permette de régler ce qui lui sera ensuite remboursé par les subventions. Même en mobilisant les avances de droit commun existantes, pour les premiers bénéficiaires du Fonds, cela représente encore en moyenne 8 800 €, soit environ 4 fois le montant de leur reste à charge ou l'équivalent de 8 mois de leurs revenus. C'est, pour certains, un véritable obstacle à l'engagement de travaux et, souvent, pour les entreprises l'origine de longs délais de règlements, voire d'impayés…

Le Département sollicite les EPCI à devenir contributeurs de ce fonds. Une convention-cadre est à signer, conclue pour une année (renouvelable). Le montant de la contribution est laissé au choix de l'EPCI. Durant toute la durée de la convention, les sommes perçues en remboursement des avances de subventions auprès des bénéficiaires sont réaffectées au Fonds pour être réengagées sur de nouveaux dossiers d'avances par PROCIVIS BSA.

A l'issue de la convention ou à sa dénonciation par l'une au l'autre des parties, toutes sommes disponibles au sein du Fonds sont restituées par PROCIVIS BSA à l'EPCI à prorata de ses apports.

Monsieur le Président relate que l'opération a de plus en plus de succès et répond à un réel besoin. Il pense qu'il serait opportun pour la CCNB de devenir contributeur pour l'année 2023. Il reste à étudier si l'EPCI en a la capacité financière.

Monsieur VERRON pense que ce fonds répond aux besoins de habitants, tout comme le FNAME. Pour effet levier, le rôle de l'élu communal est d'identifier sur sa commune les besoins et de sensibiliser les administrés aux dispositifs accessibles.

VOIRIE

Monsieur le Président laisse la parole à M. GUILLON, président de la commission « Voirie».

Monsieur GUILLON informe l'assemblée que les travaux de voirie sont aujourd'hui terminés. Ils ont pu être réalisés rapidement, dans les délais prévus, grâce notamment aux conditions météorologiques favorables. La date de réception des travaux de voirie va être communiquée prochainement (probablement le 14 octobre) ainsi que le déroulé de la journée. Une pause déjeuner sera proposée à l'ensemble des maires, membres de la commission voirie et vice-présidents de la CCNB, en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise.

Monsieur le Président ajoute que l'EPCI a eu retour des études réalisées par la CEREMA sur les ponts de Chantenay-Saint-Imbert et Luthenay-Uxeloup sur voirie communautaire. Les travaux à effectuer n'ont pas de caractère d'urgence. Pour autant, des travaux sont à prévoir. Lors de la prochaine commission, le sujet « Pont « devra être évoqué. Il est à noter que les collectivités auront à ouvrier pour chaque pont un « carnet de santé ».

ZA CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Monsieur le Président rappelle que le démarrage des travaux d'extension de la zone d'activités est en attente des pré-fouilles de l'INRAP, suite à la prescription de diagnostic préventive notifiée par la DRAC. Suite à l'appel téléphonique de l'INRAP le 28 septembre, l'EPCI a appris que l'institut interviendra la 2ème quinzaine de novembre sur site.

Monsieur le Président informe le conseil que M. PETTINGER a signifié à la CCNB par courrier l'abandon de son projet d'implantation sur la zone d'activités, la parcelle proposée ne répondant pas à ses attentes.

Monsieur BALIT maintient son projet. Il est en attente aujourd'hui de la signature d'un compromis de vente pour retourner voir sa banque.

EPL

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion en visioconférence avec l'EPL eu lieu ce jour, en présence d'Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE et Nicole MANGEMATIN. Cette réunion faisait suite à la signature de la convention pour établissement du calendrier et état des lieux travaux concernant la digue de Mauboux.

Monsieur NOLIN en profite pour signifier à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, les élus de Luthenay-Uxeloup s'étaient prononcés plutôt pour le non-classement de la digue de Luthenay. Une étude va permettre de définir les différents scénarios selon que l'on décide de la garder ou de l'effacer (modalités/coûts). Une première réunion avec la DDT est prévue le 13 octobre prochain, avant démarrage du diagnostic.

Monsieur le Président évoque également l'intervention de Monsieur EUDE lors de cette visio qui invite M. GUILLON à prendre son attache, donnant suite à la visite des maisons en mai. Une enveloppe financière de l'EPL serait dédiée pour les maisons à restaurer.

La séance a été levée à 20 H 15.

Le secrétaire de Séance,
Thibaut DACHER

Le Président de la CCNB,
Yves RIBET